

Libellé :**Etude d'orientation pour des travaux relatifs à un branchement d'une puissance supérieure à 1000 kVA****Description :**

L'étude d'orientation a pour but d'établir un avant-projet de raccordement

L'avant-projet de raccordement contient au moins :

- 1° un schéma du raccordement projeté;
- 2° les prescriptions techniques du raccordement;
- 3° une évaluation indicative des coûts;
- 4° une évaluation indicative des délais nécessaires pour la réalisation du raccordement, y compris les éventuels renforcements à apporter au réseau de distribution du fait du raccordement. L'avant projet de raccordement ne lie ni le gestionnaire du réseau de distribution ni l'utilisateur du réseau de distribution (cfr. RT ELEC art. 96-101)

Informations utiles :

- les frais pour l'étude d'orientation sont dus avant le lancement de l'étude
- si une étude de détail est réalisée, les frais de l'étude d'orientation seront déduits
- aucune demande d'orientation ne sera réalisée pour une demande inférieure ou égale à 250kVA

Comment introduire sa demande ?

Demande à introduire par écrit :

- directement via le site www.sibelga.be > Raccordements et compteurs
- par courrier au moyen d'un formulaire :
 - à télécharger sur le site www.sibelga.be ou
 - à demander au service clientèle (02/549.41.00) → **offre écrite**

Etapes :